



RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2024

VOS ELUS CSE

Frédérique SERIN

Vincent MUTEL

Karine BENZAËCH

Yves CIUTAT

Sophie GRIL

Frédéric TERRAL

Marc CASTEILTORT

Mina AZZA

Joel ETIENNE

VOTRE DELEGUE REGIONAL

Jean Luc BONNET

VOTRE DELEGUE REGIONAL ADJOINT

Sophie GRIL



CSE Extra Spécial Budgets

Les élus étaient réunis ce 29 novembre 2024 en réunion CSE afin de déterminer les orientations budgétaires et les dispositions afférentes aux Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) et aux Activités Sociales et Culturelles (ASC) 2025.

Pour les AEP, le Code du Travail impose à l'employeur le versement d'un montant équivalent à 0,22% de sa masse salariale annuelle. Pour les ASC, la CCN prévoit que chaque Etablissement verse à son CSE un montant équivalent à 2,5% de sa masse salariale annuelle. A France Travail Occitanie, le budget ASC approche les 5 millions d'euros pour 2025.

Le budget AEP est dédié au fonctionnement du CSE et lui permet de payer expert-comptable, commissaire aux comptes, prestataire en charge de la rédaction des PV,....

Le budget ASC sert principalement au versement des dotations, au financement des prestations et autres activités collectives (colonies, linéaires, billetterie,...).

Vous trouverez le descriptif détaillé des décisions du CSE en matière d'ASC dans le tableau SNAP ci-joint.

En 2025, sont maintenues des dispositions portées par le SNAP Occitanie tel le critère pris en compte (celui du salaire de l'agent) ou les modalités de libre-choix et de panachage.

Parmi les évolutions, les montants des dotations Agent & Enfants sont réévalués et le bornage des tranches est modifié ce qui va profiter à nombre d'agents et à leurs familles.

Pour rappel, vous avez jusqu'au 15 décembre pour demander vos dotations 2024.

